

## **La régie des œuvres : une pratique et des partenariats multiples**

MORGANE LECAREUX, RÉGISSEUSE AU CHÂTEAU DE BLOIS

Être régisseur des œuvres est une profession à la jonction de différents métiers et de différentes réalités. Nous travaillons en collaboration avec des professionnels de la conservation (des scientifiques), de la restauration (qui s'intéressent davantage à la matérialité des œuvres), avec les équipes techniques, les services administratifs, financiers, de sécurité, d'accueil du public, etc. C'est un métier qui demande à être polyvalent et à pouvoir s'adapter à toutes les situations. Il nécessite de la rigueur car il faut garder à l'esprit que c'est au cours des déplacements et des manipulations qu'il y a le plus de risques d'abîmer les œuvres.

Le château de Blois est une structure spécifique car les collections du musée sont dans l'enceinte d'un monument historique de premier plan. Les réserves sont disséminées dans des espaces non adaptés, essentiellement dans les combles. Le travail de régie n'est pas facilité par la grosse fréquentation touristique et l'ouverture sept jours sur sept. Les mouvements d'œuvres doivent le plus souvent se faire en présence du public.

### **Gestion physique des collections**

Le cœur du métier est la gestion de la matérialité des œuvres. Environ mille pièces sont exposées et plusieurs milliers sont en réserve (**fig. 1**).

#### *Les œuvres présentées au public*

Il faut tenir compte de la sécurité des œuvres vis à vis du public (mises à distance, vitrines, socles, crochets de fixation), afin d'éviter les dégradations volontaires ou involontaires. Il est également nécessaire de tenir compte des conditions extérieures : température, hygrométrie, lumière, vibrations, frottements, etc. C'est une confrontation permanente entre la nécessité de présentation au public et la préservation des collections. Le régisseur peut intervenir dans le choix de l'accrochage et de la présentation, en donnant des préconisations selon le type de collection et ses fragilités intrinsèques. Par exemple, il peut demander une protection contre la lumière pour les textiles.



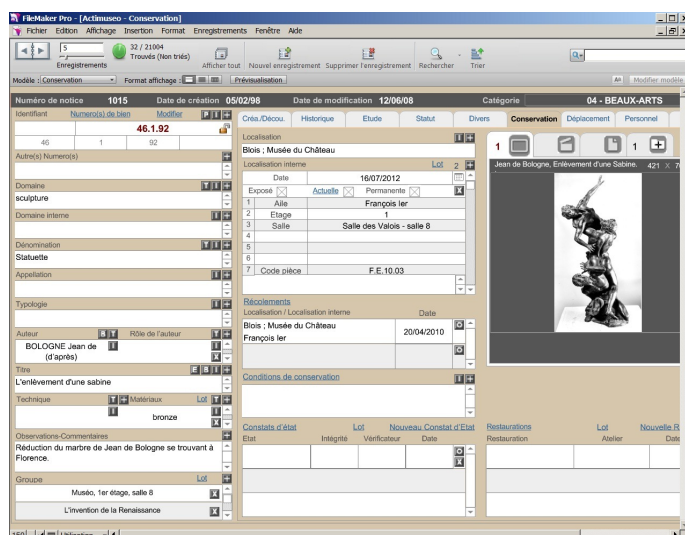
**Fig. 1** : Scénographie dans le château © Morgane Lecareux, Château de Blois

### *Les œuvres stockées en réserve*

Les réserves du château de Blois se situent dans le château, donc dans des lieux non adaptés. Par exemple, la température et l'hygrométrie ne sont pas contrôlées. Cependant, l'aménagement est pensé pour tenir compte de la spécificité de chaque collection. Les réserves sont séparées en fonction des techniques d'exécution des œuvres : les peintures sont sur grilles, les sculptures, sur des étagères, les céramiques, en caisse, les arts graphiques, dans des meubles à plan, les tapisseries, roulées et suspendues, etc.

### *Suivi de la localisation*

C'est le cœur du métier de régisseur de savoir où se trouve chaque œuvre. Pour cela, nous possédons un logiciel de gestion des collections, avec une fiche par objet (**fig. 2**). La rigueur est nécessaire pour noter en simultané tous les déplacements. Le marquage du numéro d'inventaire sur chaque œuvre est un outil essentiel pour le suivi des pièces.



**Fig. 2** : Logiciel de gestion des collections du château de Blois  
© Morgane Lecareux, Château de Blois

### *Le récolement*

En plus du suivi quotidien, il y a régulièrement besoin d'une mise à jour plus globale. C'est ce qu'on appelle le récolement. Opération obligatoire dans les musées, il permet de vérifier sur place et sur pièce toutes les œuvres conservées. C'est une part importante du métier de régisseur. Collection par collection, on vérifie l'état, les dimensions, le marquage, la localisation et la conformité avec l'inventaire. Le récolement est le point de départ de toutes les missions du musée : l'inventaire, l'étude, la conservation, la présentation et la publication des collections.

Dans cette mission quotidienne de gestion physique des collections, le régisseur travaille en partenariat avec les conservateurs, qui sont les responsables des œuvres, les documentalistes, des bénévoles parfois, mais aussi les équipes techniques (pour les aménagements, les déplacements, les soclages), la sécurité (pour les alarmes, les risques

d'incendie, d'inondations et de vol). On peut aussi être amené à travailler avec des restaurateurs (pour l'analyse des risques, les conseils en conservation préventive), des photographes, des fournisseurs de matériels, des manutentionnaires et des informaticiens.

### Les déplacements internes

On a parfois l'impression que rien ne bouge dans un musée, mais ce n'est pas vrai ! Le régisseur peut être amené à déplacer des œuvres à l'intérieur du château pour différentes raisons : un changement d'accrochage (présentation, muséographie, œuvres nouvelles), des travaux, des restaurations, une campagne photographique, une étude par des scientifiques extérieurs, ou bien le remplacement d'œuvres prêtées à d'autres institutions.

Les interlocuteurs sont toujours les conservateurs, qui donnent les autorisations pour tout mouvement, mais aussi les équipes techniques, qui se chargent de ce déplacement. Ces dernières doivent s'assurer de la sécurité, ce qui permet de le faire dans de bonnes conditions.

En 2010, par exemple, a eu lieu le déplacement d'un tableau de plus de 4 mètres de long d'une pièce à une autre du château, dans le cadre de l'exposition *Fêtes et crimes à la Renaissance* et en vue de la nouvelle muséographie du château. Sa taille hors norme a nécessité de faire appel à des restaurateurs afin de décadrer le tableau et de le rouler car il ne passait pas tel quel par les portes (**fig. 3**).



Fig. 3 : Déplacement d'un tableau, © Morgane Lecareux, Château de Blois

### Les déplacements extérieurs

Des œuvres faisant partie des collections du musée peuvent être amenées à sortir du château, pour être restaurées, ou pour être exposées ailleurs, dans le cadre de prêts ou de

dépôts. La décision de ce déplacement est toujours prise par le responsable des collections. Le travail du régisseur est de suivre toutes les étapes de ce déplacement, pour qu'il se passe dans les meilleures conditions pour l'œuvre. Il faut donc traiter en amont la partie administrative (convention de prêt, assurances, etc.) et donner ses préconisations pour le transport et les conditions d'exposition avec le musée emprunteur. Le régisseur doit ensuite superviser l'emballage (réalisé par un transporteur spécialisé, dans des matériaux particuliers, et dans des caisses sur mesures), le transport (avec sa présence dans le camion) et l'accrochage fait par des socleurs (**fig. 4**). C'est ce qu'on appelle le convoiement. On réalise un constat d'état : le document officiel qui permet de notifier les potentielles dégradations subies par l'œuvre au cours de toutes ces étapes. Il est cosigné par le prêteur et l'emprunteur.



**Fig. 4 :** Décrochage et emballage d'un tableau pour un prêt au château d'Ecouen, Exposition *Musique à la Renaissance* en 2013 © Morgane Lecareux, Château de Blois

## Les expositions

Dans les institutions plus importantes, la régie des prêts est souvent séparée de la régie des expositions, car un montage d'exposition est une entreprise d'envergure, et cela, sans compter la recherche scientifique en amont et la sélection des œuvres, qui peuvent prendre plusieurs années. Cela relève du travail du commissaire d'exposition.

Le régisseur intervient pour l'aspect administratif des prêts : il rédige les courriers de demande de prêt, établit des conventions, centralise toutes les réponses et les contraintes particulières à chaque prêteur et à chaque œuvre empruntée. C'est également à lui de prendre part au choix des prestataires extérieurs, notamment le transporteur, mais aussi les restaurateurs et socleurs si besoin (**fig. 5 et 6**). Il doit dialoguer en permanence avec le commissaire de l'exposition, le responsable technique, le scénographe, les prêteurs, afin d'être en accord sur le choix du parcours et sur la présentation des œuvres retenues.



Le travail de régie se concentre ensuite autour de la logistique de l'arrivée des œuvres dans un planning défini, en tenant compte des contraintes de l'accrochage, de l'accueil des convoyeurs et de l'ordre de fermeture des vitrines. Il faut anticiper les problèmes afin de ne pas provoquer des dommages lors de la précipitation liée à l'impératif de la date d'ouverture.



**Fig. 5** : Soclage délicat d'une pièce fragile, l'épée de François Ier dite de Pavie, Exposition *Histoires d'armes* en 2013 © Morgane Lecareux, Château de Blois



**Fig. 6** : Mise en place d'une tapisserie du Mobilier National dans un espace restreint, Exposition *Festins de la Renaissance* en 2012 © Morgane Lecareux, Château de Blois